

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Laurence PIPERS, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Clément RAVAUD donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 23 juin 2025

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Martine LERICHE en date du 23 juin 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date 24 juin 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 juin 2025

Gilles MONTI donne procuration à David PENOT en date 20 juin 2025

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 23 juin 2025

Bruno COMTE donne procuration à Laurent JARRY en date du 25 juin 2025

Excusées :

Anca VORONIN

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Absents :

Emilio ZABALETA, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY

Secrétaire de Séance : Laurence PIPERS

Objet : MOOVÉO /Réalisation de deux lignes de bus à haut niveau de service sur le territoire de Limoges-Métropole - Avis du conseil municipal sur le projet

Délibération 54

La présente délibération porte sur le projet MOOVÉO qui consiste, sur les deux communes de Limoges-Métropole concernées (Limoges et Panazol), à créer, pour répondre aux objectifs visés par le Projet de Territoire et le Plan de Déplacements Urbains (PDU), deux lignes de bus à haut niveau de service, armature structurante de la réorganisation du réseau de transport urbain (Ligne A entre Beaubreuil et CHU-Universités et Ligne B entre Le Val de l'Aurence et Panazol).

Ce projet s'inscrit dans des logiques de refonte complète du réseau de bus qui irrigue le territoire de Limoges-Métropole en prévoyant plusieurs niveaux de desserte et un système de correspondances entre les lignes qui s'appuiera sur les futures lignes structurantes A et B.

À l'issue de la concertation qui s'est tenue du 16 septembre au 18 octobre 2024, le bilan a été arrêté et les principaux enseignements tirés par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2024.

Conformément à son engagement d'autoriser la poursuite du projet Moovéo en tenant compte de ses enseignements, Limoges Métropole a arrêté un projet de réalisation de deux lignes de bus à haut niveau de service permettant de répondre aux 3 objectifs principaux par les caractéristiques suivantes :

- Transport et mobilité durables : le choix du BHNS comme clé de voûte de la réorganisation du réseau TCL et du PDU.
- La requalification urbaine : le projet Moovéo au service du désenclavement des quartiers prioritaires et de l'amélioration des espaces publics.
- Transition énergétique et résilience climatique : un projet « laboratoire » des mobilités et de l'aménagement durable.

L'appréciation sommaire des dépenses liées au projet est de 192,6 millions d'euros HT (conditions économiques juillet 2024).

Pour engager ce projet, Limoges Métropole a donc déposé auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, le 23 avril 2025, un dossier d'enquête publique portant sur :

- L'appréciation des effets sur l'environnement de la réalisation des deux lignes de bus à haut niveau de service, telles que définies suite aux enseignements des concertations publiques ;
- L'appréciation de l'utilité publique des travaux d'aménagement de la réalisation des deux lignes susvisées.

Limoges Métropole étant en mesure de déterminer les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération, a également sollicité la Préfecture de la Haute-Vienne afin d'obtenir l'organisation conjointe de l'enquête publique préalable à l'utilité publique et l'enquête parcellaire en vertu de l'article R.131-14 du Code de l'expropriation.



LES PROCÉDURES ET DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte tenu des caractéristiques du projet Moovéo, ce dernier est soumis à étude d'impact au titre des rubriques :

- « 6. Infrastructures routières : c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km », donnant lieu à un examen au cas par cas ;
- « 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement : b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha »,

Ainsi, lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée **est transmis pour avis et observations**, en application des articles L.122-1 V et R.122-7 I du Code de l'environnement, **aux collectivités territoriales intéressées par le projet**.

Le projet Moovéo étant implanté pour partie sur le territoire de la commune de Panazol, **il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur ce projet**.

L'avis ou l'absence d'observations de la commune sera ensuite intégré au dossier d'enquête publique.

La Ville de Panazol a participé à l'élaboration du projet Moovéo depuis son lancement, par sa représentation au comité de pilotage. Les représentants de la ville de Panazol aux instances communautaires ont également pris part à l'examen et au vote des délibérations du conseil communautaire sur le projet.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire présente le projet MOOVEO dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Limoges Métropole dans le cadre de ses compétences d'autorité organisatrice de la mobilité, de propriétaire et gestionnaire des voiries communautaires et de propriétaire et gestionnaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement. À ce titre, la communauté urbaine pilote l'ensemble du projet : elle définit le cahier des charges, le budget et le calendrier, passe les marchés publics, supervise les études et les travaux, achète le matériel roulant.

Ce projet s'étend sur deux communes de Limoges-Métropole : Limoges et Panazol, et porte principalement sur :

- La création de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : la ligne A (Beaubreuil <> CHU-Universités – 13,6 km – 28 stations) et la ligne B (Val de l'Aurence <> Panazol-Stade Valière – 9,9 km – 22 stations) ;
- L'acquisition d'un matériel roulant électrique et de bornes de recharge pour l'exploitation de ces lignes ;
- La rénovation des voiries, trottoirs, aménagements cyclables et espaces de stationnement le long de ces lignes ;
- Le réaménagement des espaces publics le long de ces lignes : réaménagement des places, rénovation de l'éclairage public, végétalisation, amélioration de la gestion des eaux de pluie, rénovation et renouvellement des réseaux humides.

Monsieur le Maire précise que l'offre de service BHNS sera adaptée aux activités professionnelles et de soirée, avec une amplitude horaire de 4h30 à 0h30, un fonctionnement 7j/7 et une fréquence de passage élevée (6 à 8 minutes en heure de pointe).

Il indique également qu'au terme du projet, la zone urbaine de la commune sera pour une grande majorité traversée par le BHNS, de la limite communale avec Limoges sur l'avenue de la Libération, jusqu'au terminus du stade Fernand Valière, étant entendu que le terminus de l'avenue Pierre Cot sera maintenu.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1 ;

VU le code de l'Environnement et notamment l'article R 122-7-II ;

VU le dossier présenté portant sur la réalisation de deux lignes de bus à haut niveau de service sur le territoire de Limoges-Métropole ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le projet MOOVÉO est un projet d'aménagement de l'espace public au service des habitants de Limoges-Métropole ;

CONSIDÉRANT que le projet MOOVÉO contribue au développement, à l'attractivité et à la durabilité du territoire communautaire ;

CONSIDÉRANT que le projet MOOVÉO constitue un outil de transformation de la métropole et de ses usages qui participera à la modernisation du réseau de transport, à l'amélioration du cadre de vie et à l'adaptation du territoire aux enjeux du changement climatique ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE DONNER** un avis favorable sur le dossier présentant le projet MOOVÉO portant sur la réalisation de deux lignes de bus à haut niveau de service sur le territoire de Limoges-Métropole.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 26 juin 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 27/06/2025

Publié ou notifié

30/06/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB54

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/06/2025

Objet : MOOVEO - Réalisation de 2 lignes de bus à haut niveau de service sur le territoire de Limoges Métropole - avis du Conseil Municipal sur le projet

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Transports

Date de télétransmission : 27/06/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB54-MOOVEO-Réalisation de 2 lignes de BHNS sur LM-Avis de Conseil Municipal.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250626-DELIB54-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/06/2025